



Communiqué de presse – 20.05.2025

---

## **Signature d'un courrier destiné aux parlementaires demandant à ce que l'ouverture des grandes surfaces le dimanche soit conditionnée à l'accord du maire de la polarité**

**Mardi 20 mai 2025, Etienne Glémot, Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et Maire du Lion d'Angers, et les représentants de l'Entente des commerçants et artisans de la région du pays lionnais ont signé un courrier commun à destination des parlementaires. Ils sollicitent une adaptation de la législation afin que les ouvertures des commerces hors centre-ville ne puissent se faire le dimanche matin sans l'accord du maire de la polarité.**

« Le centre-ville du Lion d'Angers n'est pas la variable d'ajustement du groupe Lidl !

Les artisans commerçants et les élus de la ville du Lion d'Angers ont appris par les médias nationaux que le Lidl de la zone d'activité de la Grée serait ouvert le dimanche matin, ces prochaines semaines.

Si, localement, nous sommes très satisfaits de la présence de cette enseigne qui répond à un besoin des habitants, les élus du Lion d'Angers mais aussi ceux de la ville de Grez-Neuville et de la CCVHA, avaient donné leur accord pour l'implantation de ce magasin hard discount sous réserve qu'il n'ouvre pas le dimanche matin. Cette contrepartie avait été acceptée par l'enseigne.

Nous déplorons qu'un changement de politique d'entreprise puisse affaiblir notre centre-ville qui est un bien très précieux pour la cohésion sociale au bénéfice des habitants de tout le bassin de vie.

En effet, le commerce et le type de commerce qui sont proposés dans les centres-villes de nos petites villes rurales, sont très différents de ceux que l'on trouve dans les zones commerciales périphériques qui bénéficient de grandes surfaces modernes et faciles d'accès. Dans les centres-villes, nous protégeons le commerce alimentaire artisanal, boulanger, boucher et petite épicerie de proximité, et plus largement les débits de boissons et les bars-tabacs, les services immobiliers et bancaires. Nous y trouvons aussi de nombreux services à la personne, santé et beauté, ainsi que tous les petits commerces de



proximité qui forment tous ensemble les centres-villes où tout un chacun aime prendre le temps de déambuler et aime rencontrer les autres habitants.

C'est pourquoi, nous, élus et représentants des artisans commerçants de la ville du Lion d'Angers, sollicitons nos parlementaires afin que nous puissions bénéficier d'une adaptation des règles nationales en lien avec la Loi 4D, Déconcentration, décentralisation, différenciation et décomplexification de l'Etat.

Nous voulons pouvoir définir et assumer localement l'atterrissage des règles nationales.

Nous écrivons donc à nos parlementaires pour que notre souhait de gestion locale puisse être rendu possible. Charge à eux de défendre leur territoire, nous comptons sur eux ! »